

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2009

L'An Deux Mil Neuf, le jeudi huit octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

**Secrétaire de séance** : M. KEROMNES

**Présents** : M. POULARD, M. TIMOUY, M<sup>me</sup> LEMARCHAND, M. CROUZET, M<sup>me</sup> PICHOT, M. JACOB, M<sup>me</sup> GRUIEC, M<sup>me</sup> ROBIN, M<sup>me</sup> LEDOS, M. BIRRIEN, M<sup>me</sup> LAROCHE, M. BARBOTIN, M. KEROMNES, M. VALTON, M. TEXIER, M. RENAUDIN et M. LEMOINE.

**Excusés** : M. WALGER (pouv. M<sup>me</sup> LEDOS), M. BLETIO (pouv. M. RENAUDIN), M<sup>me</sup> SAUVEE (pouv. M<sup>me</sup> PICHOT), M. COLLET (pouv. M. BARBOTIN), M<sup>me</sup> LE MEN, M<sup>me</sup> ERDTMANN (pouv. M<sup>me</sup> LAROCHE).

**Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité sauf précision contraire.**

### Z.A.C. VERT VILLAGE : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE ARRETE AU 31/12/2008

En application de la loi n°83-597 du 07.07.1983, les Sociétés d'Economie Mixtes (S.E.M.), bénéficiaires de conventions publiques d'aménagement, ont obligation de présenter annuellement un compte rendu financier. La Société "Territoires" étant aménageur de la "Z.A.C. Vert Village", M. BRIAND, chargé d'opération, expose le bilan suivant, arrêté au 31.12.2008 :

➤ *Avancement physique de l'opération* :

↳ Les acquisitions : la totalité des acquisitions à des propriétaires privés (93 623 m<sup>2</sup>) a été réalisée voilà plusieurs années par voie amiable, à l'exception d'une procédure d'expropriation pour un propriétaire. Les parcelles AE 11 et 230 pour 9 994 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune ont été acquises en 2006 pour un montant de 20 000 €, après évaluation du Service des Domaines

↳ Les travaux : les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, phase 1, ont été achevés en décembre 1999 pour les lots individuels et les terrains cédés en lots collectifs et groupés. Ceux de la phase 2 ont été réalisés en 2002 et 2003. Les travaux de finition du mail paysagé Eric Tabarly ont été réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

L'ensemble des travaux des tranches 2 et 3, engagés depuis fin 2003 est réalisé à l'exception des finitions sur une partie de la rue Marin Marie. Les aménagements définitifs des voiries et aménagements paysagers de la rue Marin Marie sur la section longeant le secteur IV seront vraisemblablement réalisés en 2010.

Les travaux de viabilisation de la 4<sup>ème</sup> tranche, phase 1, sont terminés. L'achèvement des travaux de viabilisation de la tranche 4 phase 2 est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2009 sur la partie nord de la rue Alain Colas et le parking Pierre Texier et en 2010 sur la partie sud de la rue Alain Colas.

Pour le secteur Sud, la viabilisation est prévue en 2010 pour la 1<sup>ère</sup> phase et 2011 pour la 2<sup>ème</sup> phase.

↳ La commercialisation à fin 2008 : 63 lots individuels, 9 lots collectifs (5 en accession à la propriété, 4 en logements sociaux), 4 lots destinés à de l'habitat groupé ont été vendus. La tranche 4 a été vendue en totalité en 2008 en totalité. Reste à commercialiser le secteur Sud (2009-2010).

➤ *Bilan financier de l'opération* : l'actualisation du bilan s'inscrit en équilibre entre les dépenses et les recettes à 9 454 294 € T.T.C. et la participation communale d'environ 49 000 € n'est pas réalisée au 31.12.2008.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan et accepte le compte rendu annuel de la Z.A.C. "Vert Village", arrêté au 31.12.2008.

### DECISIONS MODIFICATIVES

Plusieurs inscriptions et modifications budgétaires s'imposent suite à la perception de ressources supplémentaires liées aux travaux d'Espace Evasion, l'ouverture de crédits en investissement suite aux travaux du rond point de Coupigné, d'éclairage public et d' Espace Evasion et le réaménagement des crédits en section de fonctionnement La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 150 174 €, aucun crédit n'a été ajouté en section de fonctionnement.

### TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES 2010/2011 DANS "AUTOUR DE LA MOTTE"

Le bulletin municipal d'informations «**Autour de la Motte**» pour 2010 et 2011 comportera des pages d'encarts publicitaires au format de 1/10<sup>e</sup> de page A4. Le tarif forfaitaire pour 6 numéros minimum et 8 numéros maximum sur les deux années est fixé à 115 € le dixième de page. Au cours de ces deux ans et en fonction de la place de disponible, les nouveaux commerçants, artisans, ou industriels

Montgermontais pourront faire insérer des encarts publicitaires sur la base de 17 € l'encart par édition restante pour la période considérée.

### **INAUGURATION D'ESPACE EVASION : TARIFS DES ENTREES**

La délibération est annulée du fait de la décision de gratuité du spectacle.

### **ESPACE EVASION / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour l'acquisition de mobilier à la bibliothèque auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

### **SIAEP : RAPPORT D'ACTIVITES 2008**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2008 du S.I.A.E.P..

### **VŒU POUR LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE**

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et une abstention (Mme Pichot) se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 et soutient le Comité local de défense de La Poste.

### **RATIO PROMUS PROMOUVABLES : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 8 NOVEMBRE 2007**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi du 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, chaque assemblée délibérante doit fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents "promouvables" c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Le Conseil Municipal décide d'appliquer un ratio de 100% des "promus promouvables" pour l'ensemble des avancements de grades possibles toutes filières confondues à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale en complément de la délibération du 8 novembre 2007.

### **INFORMATIONS**

- La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens AH 48, 27 rue de la Marébaudière et AB 56, 23 rue des Hayettes.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Inspection d'Académie confirmant le retrait d'un emploi à l'école élémentaire pour la rentrée 2009/2010.

AFFICHE LE :  
RETIRE LE :

Montgermont, le 12 octobre 2009  
**LE MAIRE**  
**A. POULARD**